

PROGRAMME

D'EDUCATION MUSICALE



ORIENTATION: SECONDAIRE

Spécialisation en Musique

Programme de CONCENTRATION:

Culture musicale.....	118 (18 cr.)
Méthodologie.....	302

Cours COMPLEMENTAIRE:

Type I	a)	Instrument.....	109 A
		Méthodologie.....	302 A
	b)	Instrument.....	109 B
		Musique de chambre.....	102 B

Type II

Littérature musicale.....	107 C
Musique d'ensemble.....	104 C

PRESENTATION DU PROGRAMME

DESCRIPTION

- A) Cours de CONCENTRATION MUSICALE: 18 crédits de formation musicale et 2 crédits de méthodologie
- B) Cours COMPLEMENTAIRE: (deux types différents de 11 crédits chacun).

Type 1: Musique instrumentale: catégorie "A" ou "B"

Type 2: Culture musicale

DIRECTIVES

1. Les étudiants inscrits au Cours de concentration musicale doivent choisir un des cours complémentaires suivants:

Type 1: Musique instrumentale, catégorie "A"

Type 2: Méthodologie de l'éducation musicale à l'élémentaire.

2. Les étudiants dont la concentration n'est pas celle de la musique peuvent suivre un des cours complémentaires suivants:

Type 1: Musique instrumentale, catégorie "B"

Type 2: Culture musicale

"A" - COURS DE CONCENTRATION MUSICALE

DESCRIPTION:

Ce cours de concentration musicale est formé du cours de formation musicale (20 crédits) et d'un cours complémentaire (11 crédits).

Total: 31 crédits

OBJECTIFS:

Cette concentration permet au candidat de poursuivre une formation musicale déjà sérieuse tout en complétant au programme général de formation pédagogique.

Elle se distingue ainsi, d'une part, du Baccalauréat en musique qui recherche l'élargissement et l'approfondissement de la formation musicale professionnelle, et, d'autre part, du Brevet d'enseignement spécialisé qui oriente et applique cette formation à l'enseignement collectif de la musique, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire, par l'apprentissage et l'expérience de méthodologies approuvées.

Le normalien qui aura bénéficié de cette concentration pourra compléter, par la suite, le Baccalauréat en Musique et le Brevet d'enseignement spécialisé.

ACCREDITATION:

Seules les institutions dont l'organisation matérielle et académique (locaux, équipement, bibliothèque, musicothèque, discothèque, professeurs licenciés et programmes) rencontre les exigences établies par les services compétents du ministère de l'Education pourront être expressément autorisées à offrir cette concentration.

CONDITIONS D'ADMISSION:

Le candidat devra présenter un dossier académique attestant qu'il possède une formation musicale équivalente à celle que donne le programme des trois premières années du baccalauréat en musique des universités du Québec. La direction de l'Ecole normale imposera un examen d'admission dans les matières suivantes: contrepoint, harmonie, analyse harmonique et formelle, littérature musicale, histoire de la musique, solfège et culture de l'oreille, instrument.

PROGRAMME:

- Histoire de la Musique (XXe siècle)..... 2 crédits
- Culture de l'oreille (dictée polyphonique) et harmonique à 3 voix..... 2 crédits
- Analyse formelle et harmonique (compositeurs du XIXe siècle)..... 2 crédits
- Déchiffrage, lecture à vue, transposition, accompagnement..... 4 crédits
- Direction de chorale..... 2 crédits
- Culture vocale..... 2 crédits
- Ensemble vocal (crédits de 30 heures)..... 4 crédits
- Méthodologie de l'éducation musicale au secondaire..... 2 crédits
- Cours complémentaire: type 1 de catégorie "A"
ou
(au choix) type 2.....11 crédits

"B" - COURS COMPLEMENTAIREDESCRIPTION:

Ce cours se présente sous trois formes différentes de 11 crédits chacune.

ACCREDITATION:

Seules les institutions dont l'organisation matérielle et académique (locaux, bibliothèques, musicothèque, discothèque, équipement, professeurs qualifiés et programmes) rencontre de l'Education peuvent être expressément autorisées à offrir ce cours.

CONDITIONS D'ADMISSION:

Le cours complémentaire "type 1 de catégorie "b" et celui de "type 3" sont ouverts à tous.

Le cours complémentaire "type 1 de catégorie "A" et celui de "type 2" ne sont ouverts qu'aux étudiants inscrits à la concentration musicale.

TYPE 1: Musique instrumentaleOBJECTIFS:

- a) compléter la concentration musicale par des études de musique instrumentale;
- b) permettre aux étudiants dont la concentration n'est pas celle de la musique d'enrichir leur formation par l'apprentissage d'un instrument.

PROGRAMME: Apprentissage instrumental et ensemble instrumental.

catégorie "A": apprentissage instrumental...
méthodologie de l'instrument
principal..... 2 crédits

catégorie "B": apprentissage instrumental..... 9 crédits*
ensemble instrumental..... 2 crédits
de 30 heures

TYPE 2: Culture musicaleOBJECTIFS:

Offrir la possibilité d'une formation musicale culturelle aux étudiants dont la concentration n'est pas celle de la musique

* CREDIT INSTRUMENTAL:

15 hrs de leçons individuelles et 1 hre de pratique quotidienne = 1 crédit
 15 hrs de leçons individuelles et 2 hrs de pratique quotidienne = 2 crédits
 15 hrs de leçons individuelles et 3 hrs de pratique quotidienne = 3 crédits

PROGRAMME:

Littérature musicale..... 7 crédits

Un choix parmi les oeuvres les plus représentatives de l'histoire de la musique.

Participation à la musique d'ensemble (musique chorale et musique instrumentale) 4 crédits de 30 heures

PROFESSEURS AUTORISES:

Ceux qui possèdent le Baccalauréat en Musique.